

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 12/003/2007 (Public)

Bulletin n° : 066

ÉFAI

4 avril 2007

Angola. Les cinq ans de paix n'ont pas bénéficié à ceux qui vivent dans des abris de fortune

Cinq ans après la signature de l'accord de paix entre le gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), des dizaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays du fait du conflit armé vivent toujours dans des logements inadaptés autour de Luanda. Depuis 2001, au moins 10 000 familles, dont un grand nombre ont fui à Luanda pendant la guerre civile, continuent d'être victimes de violations des droits humains en étant régulièrement expulsées de force des abris provisoires qu'elles se sont fabriqués. Les personnes expulsées par la force ne sont pas prévenues ni consultées au préalable et aucun logement de substitution adéquat ne leur est proposé. Des centaines d'entre elles se retrouvent sans domicile ou dans des abris de fortune sans raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement ni aucun service élémentaire.

Alors que l'Angola célèbre ces cinq années de paix, Amnesty International tient à exprimer son inquiétude au sujet des personnes qui vivent toujours dans les ruines de leur domicile détruit lors des expulsions forcées qui ont eu lieu dans la capitale angolaise entre septembre 2004 et mai 2006.

Le 4 avril 2002, le gouvernement de l'Angola a signé un accord de cessez-le-feu avec l'UNITA qui mettait fin à vingt-sept années de guerre civile. La fin de la guerre a créé des conditions propices à la croissance économique et à la reconstruction. Pendant les vingt-sept années de guerre civile en Angola, des centaines de milliers de personnes déplacées par le conflit ont fui à Luanda, où elles se sont installées dans des abris de fortune. La demande d'espace pour des aménagements publics ou privés à Luanda n'ayant cessé d'augmenter depuis la fin du conflit, des milliers de familles pauvres vivant dans des abris provisoires à la périphérie de Luanda sont chassées au nom des intérêts de milieux plus puissants.

Ainsi, entre 2001 et 2006 des familles ont été expulsées de chez elles par milliers dans différents quartiers de Luanda. Ces expulsions se sont déroulées sans offrir la protection et les garanties requises par la législation internationale relative aux droits humains telle que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont l'Angola est un État partie. Dans de nombreux cas, ces expulsions ont été menées en ayant recours de manière excessive à la force.

Des agents de l'État et du personnel de sociétés de sécurité privées ont procédé à plusieurs reprises entre 2004 et 2006 à l'expulsion forcée et à la démolition des abris des habitants des quartiers de Cidadania et de Kilamba Kiaxi. Il semble que les terrains sur lesquels se trouvent ces quartiers fassent l'objet de projets immobiliers dont les résidents n'ont pas été informés et au sujet desquels ils n'ont pas été consultés. Après chaque expulsion forcée, les habitants reviennent sur les ruines de leurs habitations et construisent des abris provisoires dans les décombres. Aucun logement de remplacement n'a été proposé aux personnes expulsées, dont un grand nombre ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins et vivent toujours dans ces abris provisoires sans eau potable ni accès aux services les plus élémentaires. Les résidents n'ont pas non plus été indemnisés pour leurs pertes.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels définit l'expulsion forcée comme « *l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait*

été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent ». La Commission des droits de l'homme des Nations unies a établi que l'expulsion forcée telle que définie par le Comité constituait une violation manifeste des droits humains et en particulier du droit à un logement convenable.

Amnesty International demande au gouvernement de l'Angola d'honorer ses obligations en matière de droits humains en veillant à ce que toutes les personnes ayant fait l'objet d'une expulsion forcée soient indemnisées et bénéficient d'un logement convenable. L'organisation appelle également les autorités à décréter un moratoire sur toutes les expulsions en attendant l'adoption d'une politique du logement fondée sur le respect des droits humains ainsi que la mise en place d'un cadre légal offrant des voies de recours appropriées.